

Tradition gelée par un règlement

Les directives du canton sont claires: l'avion sur la glace, c'est interdit...
Un pilote ne pourra donc pas réitérer les prouesses qui faisaient, jadis, la joie des Combiens.



LE PONT, FÉVRIER 1934 Alphonse Kammacher effectue des vols de passagers sur le lac de Joux gelé avec l'avion De Havilland Gipsy Moth DH-60. Collection Philippe Cornaz

LAURENCE ARTHUR

Sauf dérogation exceptionnelle octroyée par le canton, les Combiens ne renoueront pas avec une tradition perdue depuis plus de trente ans au moins: l'atterrissage d'un avion sur la surface gelée du lac de Joux. Jean de Mestral, avocat à Mies et aviateur chevronné, pilote des glaciers, a en effet entrepris toutes les démarches officielles nécessaires pour effectuer des atterrissages ce week-end sur la glace. «C'est d'une poésie extraordinaire.» Malgré l'aval de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) et la bénédiction de la commune de L'Abbaye, le Service des transports du can-

ton de Vaud ne lui a pas délivré d'autorisation (voir encadré).

«C'était un événement»

Profitant des conditions exceptionnelles de cette année — une couche de glace d'une épaisseur de 35 centimètres — il aurait utilisé son Piper L4 chaussé de skis. Une distance de 100 mètres suffit pour l'atterrissage et le décollage. Le modèle de ce léger aéronef était utilisé dans les années 1930 pour apprendre à piloter. Puis, il a servi d'avion d'observation durant la Seconde Guerre mondiale. Il est aujourd'hui conservé par des collectionneurs.

Comme à la belle époque, Jean de Mestral et un autre pi-

lote, Marc Gander, instructeur à la Blécherette, se proposaient d'emmener quelques enfants faire un tour. Daniel Nanzer, syndic de L'Abbaye, se souvient du temps passé: «J'étais adolescent. C'était à la fin des années 1950. Les aviateurs venaient de l'Aéro-Club de la Blécherette et c'était un événement. J'ai d'ailleurs effectué mon baptême de l'air à une de ces occasions.» Philippe Cornaz, auteur de *La Blécherette, huitante ans d'aviation* (Editions de la section vaudoise des aéro-clubs de Suisse) relate: «Alphonse Kammacher, ancien directeur de l'aéroport de Lausanne, décédé, a effectué des vols avec des passagers sur le lac de Joux gelé dans les années 1930.» □

Sévérité vaudoise

Dans le canton de Fribourg, à Ecuwillens, les avions atterriront librement sur le lac Noir gelé, dès la semaine prochaine. Dans le canton de Vaud, un arrêté cantonal du 1er mars 1974 interdit l'accès des surfaces gelées des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public à tout véhicule à moteur, à traction animale ou aux cycles. D'autre part, les glisseurs à voile (véliplanchistes) sont soumis à des autorisations expresses et individuelles. Le Service des transports conçoit l'excessive restrictivité de cette

loi et n'exclut d'ailleurs pas la possibilité d'octroyer une dérogation à Jean de Mestral. «Le délai très court ne nous a pas permis de nous organiser», explique Jacques Faerber. «Il y a des milliers de personnes sur cette glace. La gendarmerie devrait intervenir pour baliser la piste», ajoute Bernard Longchamp du Service des eaux, sols et assainissement. En ce qui concerne le volet sécurité, les communes riveraines doivent supporter l'entier de la responsabilité.

L. Aur